

S. Damien. — Un de mes petits garçons se cassa la jambe en jouant sur une machine à battre. Il souffrait horriblement et nous redoutions de le voir rester à jamais infirme. Je commençai une neuvaine au Frère Didace dont j'appliquai l'image sur la partie malade et je promis de publier la faveur qui serait obtenue. Le mieux s'annonça immédiatement, et la guérison alla si vite que deux mois après, mon enfant jouait comme auparavant.

Une tertiaire.

S. Fabien. — Nous devons ici beaucoup d'actions de grâces au bon Frère Didace pour lequel nous avons une grande dévotion et une grande confiance. Un de nos cousins était malade depuis trois ans et tout à fait désespéré au point de vue de la santé. Nous l'avons recommandé au bon frère et depuis, il est debout, l'appétit et les forces reviennent tous les jours. Mais le plus beau chef d'œuvre de notre bon Frère Didace parmi nous est la guérison subite et complète de quatre personnes. Tous ceux qui en connaissent les détails et qui en ont été les témoins n'hésitent pas à voir en cela une intervention miraculeuse.

Dame Elzéar Gauvin.

Montréal. — 29 janvier. C'est le bon Frère Didace qui a fait obtenir à ma fille son diplôme modèle avec première distinction. La pauvre enfant redoutait un échec pour plus d'une raison. Je la rassurai en lui recommandant de prier notre bon Frère. Et c'est ce que nous avons fait avec le plus consolant résultat, en promettant de l'annoncer dans la Revue.

Dame B. Dufresne.

Montréal. — En juillet 1896 j'avais un bras totalement paralysé. Des personnes pieuses et compatissantes me conseillèrent de me recommander au bon Frère Didace. Je le fis en promettant quelque chose, et je sentis immédiatement un soulagement qui se termina, à la fin du mois d'août, par une guérison complète.

Dame B. Gervais.

Trois-Rivières. — J'ai apporté en ex-voto au bon Frère Didace les lunettes de mon fils, guéri par sa puissante intercession de la maladie du strabisme compliqué d'autres affection visuelles. Nous avons prié le bon Frère et la guérison est complète. C'est la seconde faveur que j'obtiens par sa puissante intercession.

Dame G. C. Labarre.

Contresigné par le Rév. P. Augustin.